

## Fiche signalétique

Date d'émission: 01-sept.-2012 Date de révision: 29-sept.-2015 Version 1

# Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Numéro de la feuille de données de 42910-FR

sécurité

Code du produit 42910

Nom du produit Slide Mold Shield Dry Rust Preventive

Synonymes Rust Preventative Compound

"Dry" Rust Preventative

Formule 54891

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée**Rouille industrielle préventive

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### **Fournisseur**

Slide Products Inc. 430 S. Wheeling Road Wheeling, IL 60090 USA

#### Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec

Point de contact Slide Products: 1-847-541-7220 Adresse électronique info@slideproducts.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Nombre d'appel d'urgence INFOTRAC 1-352-323-3500 (Internationale)

1-800-535-5053 (Amérique du Nord)

#### Section 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité par aspiration	Catégorie 1
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Cancérogénicité	Catégorie 1A
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 2
Aérosols inflammables	Catégorie 1

#### Classification selon la directive 67/548/CEE

Texte intégral des phrases R; voir la section 16

\_\_\_\_\_

Date de révision : 29-sept.-2015

#### Symboles de danger

- F+ Extrêmement inflammable
- T Toxique
- N Dangereux pour l'environnement

#### Code(s) R

F+;R12 - Carc. cat. 1;R45 - Muta. cat. 2;R46 - Repr. cat. 3;R62 - Xn;R48/20 - Xn;R65 - Xi;R38 - R67 - N;R51/53

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon la Réglementation (CE) no 1272/2008 [CLP].



#### Mot indicateur

Danger

#### Mentions de danger

- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
- H315 Provoque une irritation cutanée
- H336 Peut provoguer somnolence ou vertiges
- H350 Peut provoquer le cancer
- H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
- H222 Aérosol extrêmement inflammable

#### Conseils de prudence - UE (§28, 1272/2008)

- P281 Utiliser l'équipement de protection individuelle requis
- P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. Ne pas fumer
- P251 Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage
- P301 + P310 EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
- P331 NE PAS faire vomir
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

#### 2.3. Autres dangers

#### Dangers généraux

Aucun connu

Date de révision : 29-sept.-2015

### Section 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

#### 3.2. Mélanges

Nom chimique	No EC	No. CAS	% en poids	Classification selon le règlement (CE) no 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Hexane	Present	110-54-3	50-70	Skin Irrit. 2 (H315) Repr. 2 (H361f) STOT SE 3 (H336) STOT RE 2 (H373) Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Chronic 2 (H411) Flam. Liq. 2 (H225)	Non déterminé
Propane	Present	68476-86-8	25-35	Muta. 1B (H340) Carc. 1A (H350) Flam. Gas 1 (H220) Press. Gas	Non déterminé
Benzenesulfonic Acid, mono- C16-24-alkyl Derivatives	-	70024-71-4	5-10	Non déterminé	Non déterminé

#### Texte intégral des phrases H et EUH; voir la section 16

#### Renseignements supplémentaires

Les substances qui ne remplissent pas les critères de classification sont inclus afin de fournir une divulgation complète du produit Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >= à 0,1 % (Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), Article 59)

#### **Section 4: PREMIERS SOINS**

#### 4.1. Description des premiers recours

Conseils généraux Si les symptômes persistent ou dans tous les cas de doute, consulter un médecin.

Contact avec les yeux Rincer à fond avec une grande quantité d'eau pendant au moins quinze minutes, en

soulevant les paupières inférieures et supérieures. Consulter un médecin.

Contact avec la peau Laver à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements

contaminés avant réutilisation. Obtenir une aide médicale si l'irritation se développe et

persiste.

Inhalation Déplacer à l'air frais. Si la victime ne respire pas, administrer la respiration artificielle. Si la

respiration est difficile. l'oxygène devrait être administré par du personnel qualifié. Appelez

un médecin en cas de malaise.

Ingestion NE PAS faire vomir. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Danger par aspiration: en cas d'ingestion peuvent entrer dans les poumons et causer des

> dommages. Une surexposition par inhalation peut causer CNS depression- somnolence, vertiges, confusion ou perte de coordination. Peut provoquer une irritation des muqueuses

et des voies respiratoires supérieures.

#### 4.3. Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Traiter en fonction des symptômes.

#### Section 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. Movens d'extinction

#### Agents extincteurs appropriés

Produit chimique. Dioxyde de carbone (CO2). Mousse. Eau.

#### Moyens d'extinction inappropriés

Utilisez de l'eau pulvérisée avec prudence pour éviter la propagation des flammes.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre le long des planchers. Les produits de combustion peuvent être toxiques.

Produits de combustion dangereux

Oxydes de carbone. Oxydes de soufre. Divers composés organiques non identifiés.

Date de révision : 29-sept.-2015

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Déplacer les contenants du lieu de l'incendie s'il est possible de le faire sans risque. Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau. Ne pas laisser les écoulements provenant des méthodes de lutte contre l'incendie dans les égouts ou les cours d'eau.

#### Section 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Précautions personnelles

Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites. Ventiler la zone touchée. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

#### Pour les intervenants d'urgence

Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8.

#### 6.2. Précautions pour le protection de l'environnement

Ne pas laisser le matériel contaminer les eaux souterraines. Éviter que le produit pénètre dans les égouts. Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute

sécurité.

Méthodes de nettoyage Absorber avec une substance non combustible telle que vermiculite ou sable; placer dans

un récipient pour en disposer plus tard. Pour l'élimination des déchets, voir section 13 de la

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

Date de révision : 29-sept.-2015

### **Section 7: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils sur la manutention sécuritaire

Se procurer les instructions avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Laver à fond après manutention. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre sources d'ignition. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Toujours remettre le capuchon après utilisation. Les contenants vides peuvent contenir des vapeurs inflammables / résidus.

#### Considérations générales sur l'hygiène

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les veux ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Laver à fond après manutention. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Conditions d'entreposage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Garder sous clef. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Conserver à l'écart de la chaleur. Inspecter périodiquement les récipients pour les défauts. Protéger les contenants contre les dommages physiques. Protéger du rayonnement solaire.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Utilisation(s) particulière(s)

Rouille industrielle préventive.

#### Méthodes de gestion des risques (MGR)

Les renseignements requis sont donnés dans la présente fiche signalétique.

#### Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Hexane	TWA: 20 ppm	STEL: 60 ppm	TWA: 1000 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 20 ppm	TWA: 50 ppm
110-54-3	TWA: 72 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 216 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 1500 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 72 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 180 mg/m <sup>3</sup>
		TWA: 20 ppm			Ceiling / Peak: 400
		TWA: 72 mg/m <sup>3</sup>			ppm
					Ceiling / Peak: 1440
					mg/m³
Component	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Hexane	TWA: 20 ppm	TWA: 20 ppm	STEL: 144 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 20 ppm	TWA: 20 ppm
110-54-3 ( 50-70 )	TWA: 72 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 72 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 72 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 72 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 72 mg/m <sup>3</sup>
				Skin	
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Hexane	STEL 80 ppm	Skin	TWA: 72 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 40 ppm	TWA: 20 ppm
110-54-3	STEL 288 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 400 ppm		TWA: 275 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 72 mg/m <sup>3</sup>
	TWA: 20 ppm	STEL: 1440 mg/m <sup>3</sup>		STEL: 60 ppm	STEL: 60 ppm
	TWA: 72 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 50 ppm		STEL: 343.75 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 216 mg/m <sup>3</sup>
		TWA: 180 mg/m <sup>3</sup>			

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ingénierie Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par l'utilisation de la ventilation

locale et une bonne extraction générale. Si ceux-ci ne sont pas suffisantes pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants inférieures à la VLEP, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée. Douches oculaires. Douches.

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux/du visage Porter un appareil de protection des yeux/du visage. Lunettes de sécurité.

Protection des mains Gants de protection ne sont pas tenus, mais recommandé.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements de protection appropriés.

Protection respiratoire Utilisation approuvée équipement de protection respiratoire lorsque les limites d'exposition

sont dépassées.

#### Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État physique** Aérosol **Aspect** liquide Tan

iquide Tan Odeur Odeur légèrement

désagréable

Date de révision : 29-sept.-2015

Couleur Brun clair Seuil de perception de Non déterminé

l'odeur

Propriété Valeurs Remarques • Méthode

**PH** Aucune information disponible

Point de fusion/point de congélation < -40 °C / <-40 °F Point d'ébullition / intervalle 39.4-40 °C / 103-104 °F

d'ébullition

Point d'éclairAucune information disponibleTaux d'évaporationAucune information disponible

Inflammabilité (solide, gaz) aérosol inflammable

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites d'inflammabilité 7.5%

supérieure

Limite inférieure d'inflammabilité 1.2%
Pression de vapeur 137 mmHg

mmHg @ 21 ° C (70 ° F)

Densité de vapeur Lourd que l'air

Densité relative0.644Solubilité dans l'eauAucun

Solubilité(s)
Coefficient de partage
Température d'auto-inflammation
Température de décomposition
Viscosité cinématique

Aucun renseignement disponible
Aucune information disponible
Aucune information disponible
Non déterminé

Viscosité dynamique Aucune information disponible

Propriétés explosives Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur

Propriétés comburantes Aucun connu

9.2. Autres informations

Teneur en COV (%)

Aucun renseignement disponible

#### Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1. Réactivité

Pas réactif dans des conditions normales.

Date de révision: 29-sept.-2015

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

Sensibilité aux chocs Oui. Sensibilité aux décharges Oui.

électrostatiques

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

#### Polymérisation dangereuse

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

#### Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

#### 10.4. Conditions à éviter

Évitez les rayons directs du soleil. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 ℃/122 ℉. Ne pas percer ou incinérer les récipients.

#### 10.5. Matières incompatibles

Les agents oxydants. Composés halogénés.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone. Oxydes de soufre. Divers composés organiques non identifiés.

#### Section 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

#### Renseignements sur le produit

.

Contact avec les yeux Éviter le contact avec les yeux.

Contact avec la peau Provoque une irritation cutanée.

**Inhalation** Ne pas inhaler.

**Ingestion** Ne pas avaler.

#### Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH

DL50 par voie orale 41,667.00
Unités mg/kg
DL50 par voie cutanée 5,000.00
Unités mg/kg
Inhalation

 Gaz
 1,135,435.56

 Unités
 mg/l

 Vapeur
 2,283.00

 Unités
 mg/l

Renseignements sur les

composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Hexane	= 25 g/kg (Rat)	= 3000 mg/kg ( Rabbit )	= 48000 ppm (Rat) 4 h

Corrosion cutanée/irritation cutanée Non classé.

Lésions oculaires graves/irritation Non classé.

oculaire

Non classé.

Mutagénicité sur les cellules

Cancérogénicité

Sensibilisation

Non classé.

germinales

Peut provoquer le cancer.

Nom chimique	Union européenne
Propane	Carc. 1A

Toxicité pour la reproduction Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

STOT - exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.

STOT - exposition répétée Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Symptômes** S'il vous plaît voir la section 4 de la présente FDS pour les symptômes.

#### Section 12: RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

#### 12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets à long terme.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Crustacés
Hexane		2.1 - 2.98: 96 h Pimephales	1000: 24 h Daphnia magna mg/L
		promelas mg/L LC50 flow-through	ÉC50

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Non déterminé.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom chimique	Coefficient de partage
Propane	<=2.8

#### 12.4. Mobilité dans le sol

#### Mobilité

Non déterminé.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non déterminé.

#### 12.6. Autres effets néfastes

Non déterminé.

#### Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

utilisés

Déchets des résidus / produits non L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

Date de révision: 29-sept.-2015

Emballages contaminés

Une élimination inappropriée ou une réutilisation de ce contenant peut être dangereuse et

illégale.

#### Section 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Remarque Sur la base de la taille du paquet, le produit peut être admissible à l'exception quantité

limitée

**IMDG** 

14.1 N°ID/ONU UN1950 14.2 Nom officiel d'expédition Aérosols

14.3 Classe de danger 2.1

14.5 Polluant marin Cette substance satisfait la définition de polluant marin

RID

14.1 N°ID/ONU UN1950 14.2 Nom officiel d'expédition Aérosols 14.3 Classe de danger 2.1

ADR

14.1 N° ID/ONU UN1950

14.2 Nom officiel d'expédition Aerosols, flammable

14.3 Classe de danger

OACI (air)

14.1 N°ID/ONU UN1950

14.2 Nom officiel d'expédition Aerosols, flammable

14.3 Classe de danger 2.1

IATA

14.1 N°ID/ONU UN1950

14.2 Nom officiel d'expédition Aerosols, flammable

14.3 Classe de danger

#### Section 15: INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro GR français	Titre
Hexane	RG 59,RG 84	
110-54-3		

Classe de danger pour l'eau (WGK)

Classe de danger pour l'eau = 2 (auto-classification)

#### Union européenne

Prendre note de la directive 98/24/CE sur la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Date de révision : 29-sept.-2015

Date de révision : 29-sept.-2015

#### Autorisations ou restriction d'utilisation :

Ce produit ne contient pas de substances candidates soumises à une autorisation (Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH). annexe XIV) Ce produit ne contient pas de substances candidates soumises à une restriction (Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), annexe XVII)

Nom chimique	Substance d'usage restreint selon l'annexe XVII de REACH	Substance soumise à une autorisation selon l'annexe XIV de REACH
Propane - 68476-86-8	28. 29.	

#### Polluants organiques persistants

Non applicable

Ozone-depleting substances (ODS) regulation (EC) 1005/2009

#### Inventaires internationaux

Non déterminé.

**TSCA EINECS/ELINCS** LIS/LES **PICCS ENCS IECSC AICS KECL** 

#### <u>Légen</u>de

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour cette substance/du mélange par le fournisseur.

#### **Section 16: AUTRES INFORMATIONS**

#### Texte complet des mentions de danger H aux sections 2 et 3

H315 - Provoque une irritation cutanée

H361d - Susceptible de nuire au fœtus

H361f - Susceptible de nuire à la fertilité

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H220 - Gaz extrêmement inflammable

H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

#### Procédure de classification

Méthode de calcul

Date d'émission : 01-sept.-2012

Date de révision : 29-sept.-2015

Note de révision: nouveau format.

Cette fiche signalétique est conforme aux exigences du règlement (CE) no 1907/2006

#### Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique

Date de révision: 29-sept.-2015